Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213501703-20260323-20260302-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département d'Ille-et-Vilaine

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, les vingt mars, à 20h35, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de la commune de Mecé, légalement convoqué en date du **Lundi 16 mars 2026**, s'est réuni en séance publique à Mecé, sous la présidence de M. DELAUNAY Jean-Luc, Maire.

Etaient présents - 13 : BAUDY Pascal, BEAUGENDRE Paul, BENOIT Nathalie, BROSSIER Maud, COTIN Sabrina, DELAUNAY Jean-Luc, GOUPIL Sonia, JUGUET Angélique, LÉONARD Olivier, PEAN Vanessa, PIETTE Alain, THEVEUX Kevin, TRAVERS Didier .

Absent :
Absents excusés : BAUDY Olivier donne pouvoir à BAUDY Pascal, GEHORS Nina donne pouvoir à BENOIT Nathalie
Secrétaire de séance :
15 votants pour la séance

2026-03-02 -FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT relatif au nombre maximal d'adjoints au maire ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, avant leur élection, le nombre d'adjoints au maire
Considérant que le nombre d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal sans dépasser 4 pour les communes de – de 1000 habitants ;
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, avant leur élection, le nombre d'adjoints au maire ;
Il a été procédé au vote du nombre d'adjoints
Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant : pour 2 adjoints 7 voix et pour 3 adjoints 8 voix .

Après en avoir délibéré, les membres de Conseil Municipal
Décide :

- De fixer à 3 le nombre d'adjoints au maire pour la mandature en cours.
- De procéder immédiatement à l'élection des adjoints, conformément aux dispositions du CGCT

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jean-Luc DELAUNAY

